

Collaboration Belgique-Lux.

- [Historique et contrat de collaboration](#)
- [Projets communs](#)
- [Echanges entre les écoles](#)
- [Œuvres Aline Mayrisch](#)
- [Contrat rivière « Attert »](#)
- [Rapprochement des mouvements associatifs](#)
- [Animation culturelle](#)
- [Echanges agricoles](#)
- [Projets Interreg II](#)
- www.aupaysdelattert.be/frontiere.php

Historique et contrat de collaboration

En 1993, la première fête du Parc naturel de la vallée de l'Attert a constitué un réel déclic. Ce jour-là, les communes luxembourgeoises qui prolongent la vallée de l'Attert belge ont marqué un réel intérêt à la mise en place d'initiatives communes, tous azimuts.

Depuis lors, les contacts n'ont cessé de se multiplier entre les communes luxembourgeoises de Ell, Beckerich, Préizerdaul et Redange et la commune belge d'Attert. Ils ont d'ailleurs débouché sur une série d'activités touristiques, culturelles,...

Ces communes appartiennent toutes les cinq à la même unité géographique, historique, architecturale et culturelle.

Les premières années, l'association se réunissait trois à quatre fois par an. Depuis 98, environ sept réunions sont prévues par an.

Cette collaboration a été officialisée en juin 98 par la signature d'un contrat de collaboration.

C'est l'asbl "Au pays de l'Attert" qui assure le secrétariat et le suivi des dossiers. Le siège social se trouve à Attert et les réunions se font à tour de rôle dans les cinq communes.

Projets communs



Promenade pédestre transfrontalière

Cette promenade de 10 km a pour point de départ l'école d'Oberpallen, bâtiment remarquablement restauré. Elle passe par Tontelange, un des derniers villages rénovés de la commune d'Attert, traverse le Heidknapp pour arriver au moulin de la Grübermühle. Ensuite, le parcours escalade la première cuesta principale pour arriver au village de Guirsch qui comporte de nombreux trésors architecturaux : le château classé datant de 1748, l'église Saint-Willibrod et l'ancien couvent du Saint-Coeur de Marie. La promenade rejoint ensuite le village d'Oberpallen.

Une brochure de seize pages décrivant le parcours est disponible en français et en néerlandais.

Brochure "Producteurs locaux"

Comme son nom l'indique, elle reprend les producteurs de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise. Pour chacun d'entre eux, la brochure donne les coordonnées, décrit le type de produits que l'on peut trouver, les heures d'ouverture et un plan du village pour mieux trouver le producteur. Une carte générale de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise est également jointe.

Brochure "Découverte de l'Attert"



Brochure destinée aux familles désirant passer un, deux, voire plusieurs jours dans la vallée de l'Attert, elle reprend les différents endroits de visite ou lieux de passage. Des fiches annexes renseignent les infrastructures nécessaires à l'accueil des touristes : restaurants, hôtels, camping, activités sportives, supermarchés. Une carte générale de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise est également jointe.

Deuxième promenade pédestre transfrontalière dans la vallée de la Nothomb

Cette promenade est à l'étape de repérage du circuit. Elle sera également balisée et documentée.

Randonnée sans bagages

Ce projet en cours de réalisation propose un circuit pédestre de quatre à cinq jours, avec logement à l'hôtel et transfert des bagages d'un hôtel à l'autre.

Echanges entre les écoles

Programme Socrates

Ce projet européen a permis d'établir des contacts entre l'école belge de Nothomb, l'école luxembourgeoise d'Oberpallen et l'école française de Lachaussée. Le point de départ de ce projet était la mise en place d'une station météo dans chaque école, ce qui a permis aux enfants d'observer les données climatiques et de comprendre le fonctionnement des instruments. Les résultats des observations ont été transmis aux autres écoles, ce qui a permis de comparer les résultats. Le thème de la météo a également été travaillé dans différentes matières : poésie, recherche de dictons, synthèse des résultats sous forme de graphiques, tableau,...

Rapprochement des écoles

La volonté des cinq communes est de permettre aux élèves et aux enseignants de se rencontrer et durant toute une année scolaire d'établir des échanges. Cinq jumelages belgo-luxembourgeois ont été formés et pour faire plus ample connaissance, une excursion commune dans le Parc Naturel Régional de Lorraine a été proposée à tous les enfants de sixième des écoles luxembourgeoises et aux enfants de cinquième et de sixième des écoles belges. Depuis, des correspondances s'établissent et des activités se préparent pour accueillir la classe voisine.

Œuvres Aline Mayrisch

Cette association dont font partie les cinq communes a pour objet la création et la gestion de structures à vocation sociale, culturelle, écologique, économique et touristique par la revalorisation du parc historique du château de Colpach.

En partenariat avec les instances communales, régionales et gouvernementales, l'objet de

l'association est atteint par :

- la mise en place, l'entretien et la gestion du site,
- l'assistance à la création d'un réseau d'initiatives anti-chômage dans les domaines du jardinage, de l'artisanat et de la sauvegarde du patrimoine historique,
- la participation dans les actions de développement et d'animation du Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la région transfrontalière de l'Attert.

Contrat rivière « Attert »

Qu'est ce qu'un contrat de rivière ? Le contrat de rivière consiste en la mise en place d'une dynamique durable visant à une participation active de tous les usagers et intervenants en vue d'une gestion globale de la rivière. Le contrat de rivière sous-entend également une étude et une réflexion qui prennent en compte non seulement les problèmes liés à l'eau, à la qualité de notre environnement, à la protection de la nature, mais aussi à l'aménagement du territoire, au tourisme, au patrimoine, ... Cette dynamique doit permettre d'abord de définir une approche globale au niveau des problèmes rencontrés ainsi que des objectifs (charte) ensuite de déterminer des propositions d'actions (contrat de rivière) qui seront mises en œuvre par les différents partenaires du contrat de rivière.

Présentation du contrat de rivière Attert-Kontrakt

Objectif du contrat de rivière Attert-Kontrakt :

Gérer le bassin versant de l'Attert de manière intégrée, durable et concertée avec l'ensemble des partenaires du contrat de rivière.

Veiller à informer, sensibiliser et éduquer la population au respect et la sauvegarde de la vallée de l'Attert.

Fondements du contrat de rivière Attert-Kontrakt :

Le Grand-Duché de Luxembourg n'a jusqu'ici jamais abordé une approche intégrée de gestion d'un cours d'eau. Le contrat de rivière de la vallée de l'Attert constitue donc une première qui pourrait servir d'exemple en vue de gérer de manière globale un bassin versant. Le caractère transfrontalier de ce bassin versant justifie également la mise en œuvre d'un tel projet afin de permettre aux acteurs belges et luxembourgeois de se concerter et de collaborer à une meilleure gestion de la vallée de l'Attert.

La dégradation de la qualité de l'eau de l'Attert, le manque de concertation et de collaboration entre administrations et associations, la gestion cloisonnée et ponctuelle, le manque d'identité de la population pour la vallée de l'Attert ont incité les décideurs à avoir une démarche commune et globalisante.

Démarche du contrat de rivière Attert-Kontrakt

Dès 1994, la fondation Oeko-Fonds a proposé au Ministère de l'Aménagement du Territoire et au Ministère de l'Environnement de mettre en œuvre un projet de contrat de rivière au Grand-Duché de Luxembourg.

En 1997, dans le cadre du programme Leader II financé par l'Union Européenne, le Groupe d'Action Local (GAL) Redange-Wiltz représenté par les communes de Beckerich et Redange a demandé à la fondation Oeko-Fonds de mettre en œuvre un contrat de rivière dans la vallée de l'Attert.

Le projet de contrat de rivière a démarré en 1998. Suite à une étude préliminaire qui constituait un état des lieux du bassin versant de l'Attert, un comité du contrat de rivière de la vallée de l'Attert a été créé.

Quatre groupes de travail ont vu le jour à savoir :

1. Le groupe de travail inondations
2. Le groupe de travail qualité de l'eau
3. Le groupe de travail gestion intégrée du fond de vallée
4. Le groupe de travail tourisme

Ces groupes de travail comprenaient l'ensemble des partenaires du contrat de rivière de la vallée de l'Attert. Ils ont permis d'initier une démarche visant à analyser les situations, à mettre en évidence les problèmes rencontrés, à proposer des objectifs par rapport à ces problèmes et à identifier des projets concrets suite aux objectifs qui ont été définis.

Les réflexions de ces groupes de travail ont permis de rédiger une charte du contrat de rivière de la vallée de l'Attert qui va servir de document de base à l'élaboration du contrat de rivière et à la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

Les actions retenues par les différents intervenants sont consignées dans le contrat de rivière qui sera soumis à leur approbation avant d'être entériné et signé par les partenaires du contrat de rivière de la vallée de l'Attert.

Une fois le document adopté, le contrat de rivière est mis en œuvre de même qu'un suivi. Le comité du contrat de rivière de la vallée de l'Attert devient alors le comité du suivi du contrat de rivière. Ce comité vérifie la bonne exécution des actions qui ont été proposées.

Rapprochement des mouvements associatifs

Contacts entre les mouvements associatifs des deux pays.

En 98, une première rencontre des mouvements associatifs des cinq communes a été organisée à Attert. Cette rencontre a notamment débouché sur une collaboration entre les clubs de football.

Coupe de la vallée de l'Attert.

Ce tournoi de football est à l'initiative des clubs de la vallée. A tour de rôle, ils prennent en charge l'organisation de cette manifestation.

Rapprochement des fanfares et des chorales

Les cinq communes ont également décidé d'organiser une soirée de concerts avec toutes les

chorales de la vallée.

Pour ce faire, une première réunion avec les chorales concernées va être prochainement organisée. L'objectif est de lancer cette initiative de concerts communs et de proposer aux chorales d'assurer l'organisation les années suivantes, comme cela se fait pour le tournoi de football.

La même démarche sera faite auprès des nombreuses fanfares.

Animation culturelle

Festival de musique "Musique dans la Vallée"



La première édition de ce festival dédié au chant date de 1998.

Lors des trois premières éditions, nous avons accueilli des groupes très prestigieux comme le Kammerchor de Stuttgart, le chœur Sirine de Moscou, un groupe américain de Gospel, les Pueri Cantores du conservatoire de la ville de Luxembourg, les groupes belges Talita Koumi et Orion,...

En 2001, nous recevons le chœur d'hommes d'Eupen, un opéra baroque, le chœur basque Coro Easo, la Psallete de Lorraine, la Cetra d'orfeo dans un hommage à Anne-Marie Kegels et un concert Mozart interprété par l'ensemble vocal et instrumental des deux Luxembourg,

Ce festival permet de présenter des concerts de très haut niveau à la population attertoise et de faire venir dans nos cinq communes des personnes extérieures à la vallée. Il permet également de mobiliser la population, notamment les mouvements associatifs, autour d'un projet de grande envergure.

Les légendes au fil de l'Attert

En 97, un relevé des légendes des cinq communes a été fait d'après :

- Le livre "Sagen Schatz des luxemburger landes" écrit par Gredt, docteur en philosophie et lettres

- Le livre Wintergrün de N. Warker

Ces légendes ont ensuite été traduites en français.

Dans le cadre du premier festival de musique, nous avons travaillé avec l'atelier de théâtre "les Ateliers de la Licorne" situé à Tontelange.

Avec une quinzaine d'enfants attertois, l'animateur P. Spies a mis sur pied un conte musical intitulé "Les légendes au fil de l'Attert" où chansons, sketches et musiques racontent neuf légendes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise.

L'orchestration de cinq chansons a été réalisée par Théo Mertens. Les enfants étaient accompagnés à la guitare et à l'harmonica par Philippe Crochet.

Ce spectacle a été interprété plusieurs fois dans la vallée mais également à l'extérieur.

Echanges agricoles

Un accord permet aux agriculteurs luxembourgeois de bénéficier à un prix intéressant de la machine à compost appartenant au groupement des producteurs de la vallée de l'Attert belge. Quant aux agriculteurs belges, ils peuvent utiliser la bineuse à maïs de la commune de Redange, également à un prix raisonnable.

Projets Interreg II

Ce vaste projet interrégional a permis la restauration du domaine communal à Attert et de la piscine de Redange.

L'aménagement du domaine communal attertois comprendra notamment une « vitrine » permanente évolutive dédiée au Parc Naturel mais aussi à la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise dans leurs diverses composantes : économie, culture, agriculture, environnement,... Cette vitrine permettra d'aiguiller le public vers de nombreux sites belges et luxembourgeois.